

« A 2 C »
AIR COST CONTROL
ZI de Buconis – 32600 L'ISLE-JOURDAIN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

REUNIE LE 30 JUIN 2011 à 14 HEURES

L'an deux mille onze, le trente juin à quatorze heures,
Les associés de la Société « A2C », SAS au capital de 1 000 000 Euros, divisé en 500 actions,
Se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président.

M. Laurent PARELLE, en sa qualité de Président de la SAS, préside la séance.
Il constate la présence à l'assemblée de Mme Laure PARELLE, Directeur général, désignée comme secrétaire de séance.

Tous deux détenant la totalité des actions composant le capital social, soit 250 actions chacun, l'assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Le Président constate que la M. Xavier DENIS-FARGE, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31/12/2010,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et l'annexe au 31/12/2010),
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports général et spécial du Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux associés, leur ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la date de convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le **31 Décembre 2010** et Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes et le bilan de cet exercice.
- Approbation des comptes annuels et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2010, et Quitus au Président.
- Affectation du résultat.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 227-10 du code de commerce et approbation, s'il y a lieu, desdites conventions.
- Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

LP LP

Le Président présente le rapport de gestion, puis il donne lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes.

Lecture faite, le Président ouvre la discussion. Après divers échanges, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après présentation du rapport de gestion du Président, et connaissance prise du rapport général du Commissaire aux Comptes, et des explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice proposée par le Président et décide, en conséquence, d'affecter le Bénéfice de l'exercice qui s'élève au montant de 799 170,06 € en totalité au compte « Autres réserves ».

Il est rappelé en outre qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, déclare en approuver les termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

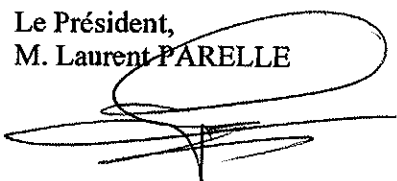
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat arrivé à son terme du Commissaire aux Comptes titulaire, M. Xavier DENIS-FARGE, et de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, la SARL ACTITUDES domiciliée à Toulouse (31200), 17 chemin de Nicol, représentée par son gérant, M. Pierre Henri VIVES, en remplacement de Mme Marie-Christine CARANICOLAS, et ce pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et le secrétaire de séance.

Le Président,
M. Laurent PARELLE



Le secrétaire de séance,
Mme Laure PARELLE





Actitudes

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

Stéphanie Castel - Philippe Coulonges - Colette Dupuy - Pierre-Henri Vives

**SAS AIR COST CONTROL
Monsieur Laurent PARELLE
ZI de Buconis
32600 L'ISLE-JOURDAIN**

Toulouse, le 10 juin 2011,

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu nous proposer le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant au sein de votre société.

Nous avons l'honneur de vous informer que c'est avec plaisir que nous acceptons cette mission, si telle est la décision des associés.

Nous vous précisons que notre société est inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Compagnie Régionale de TOULOUSE et qu'aucun des cas d'incompatibilité prévus par la Loi n'est susceptible d'être invoqué à l'encontre de la société ou de ses membres commissaires aux comptes.

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez,

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour la SARL ACTITUDES
Pierre Henri VIVES

Pierre Vives

♦ ACTITUDES - 17 Chemin de Nicol - 31200 Toulouse